

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars à 20 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au siège de la Commune Nouvelle, sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : BERGER Michaël, BONARD Sébastien, CUNY Cyril, DAESCHLER Laetitia, DEGANDT Jacques, FILIU Marie-Josée, GOUREC Neriman, JACOB Christophe, JACOB Marc, JEANMOUGIN Christine, KARMAN Catherine, KIEFFER RYS Marion, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, PERRIN Eric, PERRIN Christine, PETITGENET Philippe et THOMAS Frédéric.

Ayant donné procuration : COLLIN Stéphane (à LAZZATI Bernard), DELANZY Jessica (à BONARD Sébastien), LONGO Karine (à PERRIN Christine), MAGLIA Jean-Joseph (à KIEFFER RYS Marion), MOUROT Corinne (à FILIU Marie-Josée)

Etait absent : DIDIER Rémy, DIETSCH David, GAUDEL Tony, GUYOT Régine et ROUSSEL Elisabeth

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Maurice LEMARQUIS a été élu secrétaire de séance.

Présents : 19

Procurations : 5

Votants : 24

Approbation du compte rendu du 23 février 2016 à l'unanimité des membres votants.

Désignation des délégués au SIVOSS

Vu les statuts du SIVOSS qui fixent à 4 le nombre de délégués pour la Commune de Granges-Aumontzey,

Vu la délibération en date du 4 janvier 2016 désignant 6 délégués,

Il est procédé à une nouvelle désignation des délégués au SIVOSS.

Candidats : DAESCHLER Laetitia, JEANMOUGIN Christine, PETITGENET Philippe et THOMAS Frédéric

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Désigne DAESCHLER Laetitia, JEANMOUGIN Christine, PETITGENET Philippe et THOMAS Frédéric délégués au SIVOSS.

Monsieur le Maire insiste sur le souhait de retrait du SIVOSS :

- ✓ la Commune de Granges-Aumontzey va être rattachée à la Communauté de Communes de Gérardmer, Monts et Vallées. Cette dernière possède également une piscine. De plus, avec le regroupement d'EPCI, ce dernier générerait 3 piscines. Ainsi, l'adhésion de notre Commune au SIVOSS est sans objet et conduirait la Commune à financer deux à quatre piscines. Il demande ainsi aux élus du SIVOSS d'être cohérents et de laisser la Commune de Granges-Aumontzey sortir du syndicat car elle appartient davantage au territoire de Gérardmer.

- ✓ La construction et la gestion d'une piscine ne relèvent pas d'un syndicat scolaire, mais de la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale. D'autant plus qu'un EPCI, via les contrats objectifs, peut bénéficier des aides du Département, de la Région et de l'Etat ; ce qui n'est pas le cas d'un syndicat à vocation scolaire.

Information

Les membres du Conseil Municipal débattent sur la difficulté de préparer un budget, pour l'année 2016, sincère et équilibré, au vu des nombreuses incertitudes.

Fait le 23 mars 2016,
A Granges-Aumontzey
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Granges-Aumontzey" around the perimeter and "2016" at the bottom.